

# Annexe A – Contrat d'engagement



## CONTRAT D'ENGAGEMENT SP16 - -

Le présent contrat est soumis à l'entente collective liant  
THÉÂTRES ASSOCIÉS (T.A.I.) INC. et la  
SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DU QUÉBEC (SPACQ)



### ENTRE LE THÉÂTRE

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### ET LE COMPOSITEUR

Nom : \_\_\_\_\_  
Pour les services de : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

N° d'enregistrement TPS : \_\_\_\_\_ N° d'enregistrement TVQ : \_\_\_\_\_ N° d'assurance sociale : \_\_\_\_\_  
Statut à la SPACQ :  membre n° : \_\_\_\_\_  non-membre

#### 1. Le théâtre retient les services du compositeur pour le spectacle dramatique suivant :

Titre : \_\_\_\_\_  
Texte de : \_\_\_\_\_ Mise en scène de : \_\_\_\_\_  
Date de la 1<sup>re</sup> représentation prévue : \_\_\_\_\_ Catégorie de salle : \_\_\_\_\_  
Lieu(x) principal(aux) des représentations prévues : \_\_\_\_\_

#### 2. Description de la commande\* :

\* Par exemple : caractéristiques qualitatives et quantitatives de l'œuvre musicale (interprètes, instruments, adaptation, genre de musique, durée).

#### 3. La mention de la fonction ou de l'apport du compositeur se fera publiquement selon le(s) terme(s) suivant(s) :

#### 4. Pour approbation de la version finale, le compositeur livre une dernière version de l'œuvre musicale au plus tard le \_\_\_\_\_ . Autres étapes et délais de livraison : \_\_\_\_\_

#### 5. Le compositeur déclare aux fins du présent contrat et pour toute sa durée

- être membre d'une ou de sociétés de gestion collective du droit d'auteur, y incluant le droit de reproduction.  
 n'être membre d'aucune société de gestion collective du droit d'auteur, y incluant le droit de reproduction.

#### 6. Le théâtre paiera au compositeur un cachet de

\_\_\_\_\_ /100 dollars ( \_\_\_\_\_ \$)

selon l'échéancier suivant :

#### 7. Le cachet couvre \_\_\_\_\_ représentations.

#### 8. Pour chaque représentation non couverte par le cachet, le théâtre paiera au compositeur un droit de suite de

\_\_\_\_\_ /100 dollars ( \_\_\_\_\_ \$)

#### 9. Le théâtre et l'artiste conviennent des frais et allocations suivants :

#### 10. Autre(s) condition(s) :

#### 11. Les annexes et les avenants font partie du contrat.

**EN FOI DE QUOI**, les parties ont signé à \_\_\_\_\_  
ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de \_\_\_\_\_ de l'année 20 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du théâtre

\_\_\_\_\_  
Signature du compositeur

\_\_\_\_\_  
Signature de la société ou personne morale s'il y a lieu

- Copie du théâtre  Copie du compositeur  Copie de TAI\*  Copie de la SPACQ\*  
\*à transmettre dans les 7 jours de la signature

TAI	SPACQ
_____	_____
_____	_____